



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 210201-01)

SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

*L'an deux mil vingt et un et le premier du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-six janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Christine CALEN ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Eric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Gérard GOYA, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Mme Amaia ETCHELECOU

### **OBJET :** **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du budget primitif 2021.

Le budget 2021 s'équilibre à 10 982 K€ en section fonctionnement et 4 370 K€ en section investissement soit un total de 15 352 K€.

Il est précisé que le budget primitif étant voté relativement tôt, il n'a été intégré ni les restes à réaliser 2020, ni les reports de résultats 2020. Ces éléments seront intégrés après le vote du compte administratif dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Ce budget a été réalisé sur la base d'une année « normale ». Il paraît donc pertinent de comparer le budget 2021 présenté ici, au budget primitif 2020 voté en février 2020.

#### **I – La section fonctionnement**

##### **A – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 074 K€. En ajoutant les amortissements (chapitre 042 pour 700 K€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 pour 1 208 K€), la section atteint 10 982 K€.

Section fonctionnement – Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2020	Projet BP 2021
011	Charges à caractère général	2 746 725	2 859 115
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 985 000	5 180 000
014	Atténuations de produits	147 000	136 500
022	Dépenses imprévues	20 000	-
65	Autres charges de gestion courante	713 700	710 000
66	Charges financières	212 000	178 000
67	Charges exceptionnelles	60 000	10 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 884 425</b>	<b>9 073 615</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 370 056	1 208 238
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	500 000	700 000
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 754 481</b>	<b>10 981 853</b>

a) Le chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre s'établit à 2 859 K€ en progression de 112 K€ par rapport au budget 2020.

Les postes principaux sont :

- les dépenses d'entretien & maintenance de bâtiments (les articles 615) : 547 K€
- le nettoyage et le traitement des déchets des plages (611) : 359 K€
- les denrées alimentaires (60623) : 340 K€
- les dépenses énergétiques (60611 & 60612) : 303 K€
- les autres participations / services extérieurs (6288) : 106 K€
- les transports collectifs (ramassage scolaire notamment) : 95 K€

Ce chapitre représente 31,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

b) le chapitre 012 -frais de personnel

Ce poste progresse de 195 K€. Il comprend :

- la surveillance des plages (convention avec le SDIS) et certaines animations « GUSO » pour 256 K€. Il convient de préciser qu'il est prévu une extension des périodes de surveillance des plages afin de tenir compte de l'accroissement de la fréquentation sur les ailes de saison ;
- les frais de personnels et charges sociales des titulaires et non titulaires pour 4 924 K€. Cela représente 54,3 % des DRF.

Cette prévision tient compte de :

- des départs en retraite et des remplacements,
- des prévisions d'absence et des remplacements,
- des avancements d'échelon et de grade (Glissement Vieillesse Technicité – GVT),
- des changements de taux de cotisation (retraite).

c) Le chapitre 014 – atténuations de charges

Le chapitre se stabilise à 136 K€. Sont comptabilisés :

- le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 95 K€ (324 logements manquants au 01/01/2020 contre 328 au 01/01/2019, 357 au 01/01/2018). Cela correspond à un taux de logements sociaux de 16,7 %.
- le reversement d'une quote-part de la taxe de séjour au Département pour 42 K€.

d) Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce poste reste stable par rapport à 2020. Les participations et subventions baissent légèrement du fait des participations aux projets portés par le SDEPA.

Ce chapitre représente 7,8 % des DRF.

e) le chapitre 66 – frais financiers

Ce chapitre continue de chuter de 34 K€ (-15%) malgré les emprunts de 2019. Il est à noter que 2021 devrait être une année sans emprunt comme en 2020.

f) le chapitre 67 – charges exceptionnelles

Il est proposé d'y inscrire la somme de 10 K€. Pour mémoire ce chapitre était plus important, en 2020, pour permettre le paiement des indemnités de pertes de recettes des commerçants consécutifs aux travaux de réaménagement de la place.

**B – Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement atteignent 10 912 K€. Elles progressent globalement de 196 K€ soit +1,8 %.

Chapitres	Libellé	BP 2020	Projet BP 2021	Variation %
013	Atténuation de charges	30 000,00	30 000,00	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 145 000	1 245 000	+8,9%
73	Impôts et taxes	8 090 722	8 401 823	+3,9 %
74	Dotations & participations	1 000 000	840 000	-16,7 %
75	Autres charges de gestion courante	380 000	385 000	+1,4 %
76	Produits financiers	30	30	-
77	Produits exceptionnels	10 000	10 000	-
78	Reprise sur provision	60 000	0	ns
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT(RRF)</b>		<b>10 715 752</b>	<b>10 911 853</b>	<b>+1,8 %</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	45 000	70 000	-
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 760 752</b>	<b>10 981 853</b>	<b>ns</b>

a) Le chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est estimé à 1 245 K€ (+8,9%). Il regroupe :

- les occupations du domaine public, notamment les écoles de surf : 123 K€
- les régies de recettes (culture, ALSH / restauration scolaire, jeunesse, locations de salles, horodateurs, marchés) : 631 K€.
- le remboursement par le SIAZIM des charges de fonctionnement supportées par la commune dans le secteur Ilbarritz-Mouriscot : 130 K€
- les diverses refacturations : 340 K€ (ventes des repas à la maison de retraite notamment, encarts publicitaires du Bidart infos).

b) Le chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre est en progression de 311 K€. Les prévisions retenues sont les suivantes :

- Une progression des bases fiscales de 2,5 %
- Des recettes de taxe de séjour à 550 K€ (identique à 2019).
- Des recettes des taxes additionnelles aux droits de mutations à 800 K€. Cette estimation en progression par rapport aux années précédentes, correspond à une prévision au regard des encaissements perçus ces dernières années.

c) le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre devrait une nouvelle fois diminuer de 160 K€ du fait de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et plus particulièrement de l'écrêtement nécessaire au financement de la péréquation « horizontale ». Ce chapitre est également impacté par la suppression de la taxe d'habitation.

d) Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Sont enregistrés ici, les loyers perçus pour une somme de 380 K€.

e) autres chapitres (76 & 77)

Le chapitre 76 des produits financiers est de 30€, et les recettes exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 10K€.

Ainsi compte tenu de ces éléments, l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est estimée à 1838 K€ soit au même niveau que celle de février 2020 (1 831 K€).

## **II – La section d'investissement**

La section d'investissement s'établit à 4 370 K€.

<b>Chapitres</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Projet BP 2021</b>
20	Immobilisation incorporelles	266 000	102 000
204	Subventions d'équipements	-	
21	Immobilisation corporelles	378 000	570 470
23	Immobilisation en cours	3 243 500	2 627 530
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>3 887 500</b>	<b>3 300 000</b>
16	Emprunts	1 004 000	1 000 000
27	Autres immobilisation financières		
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 891 500</b>	<b>4 300 000</b>
020	Dépenses imprévues	-	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 000	70 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES D' INVESTISSEMENT</b>		<b>4 936 500</b>	<b>4 370 000</b>

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement de 2021 s'établissent à 3 300 K€.

Les opérations se répartissent sur différents chapitres budgétaires. Elles comprennent :

**- les projets structurants pour 1 135 K€ :**

- Poursuite de l'aménagement de la vallée de l'Uhabia (passerelles RD810 et Ur Onea) : 295 K€
- Renaturation de la plage du Centre : 500 K€
- Ré-aménagement du bâtiment Gidalekua (AP/CP) : 310 K€
- Extension Beheria (études préalables) : 30 K€

**- Travaux sur patrimoine bâti : 616 K€**

- Rénovation et entretien des écoles : 125 K€
- Mairie (ravalement, menuiseries, sécurité incendie) : 270 K€
- Mise en accessibilité et entretien du local du lavoir : 132 K€
- Autres travaux sur bâtiments : 89 K€

**- Aménagement des voiries, des chemins et signalisation (voirie, réfections de chemins ruraux, accessibilité quai bus) : 430 K€**

**- Aménagements et entretien du littoral (hors travaux plage du Centre) : 38 K€**

**- Aménagement et entretien des équipements sportifs : 542 K€**

- Grand Fronton (éclairage) : 180 K€
- Kirolak (rénovation intérieure, filet, désamiantage) : 342 K€
- Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade : 20 K€

**- Autres aménagements d'espaces publics (aires de jeux, mobilier urbain, esplanade « Koskenia ») : 90 K€**

**- Éclairage public : 105 K€**

**- Provision pour études urbaines et acquisitions foncières : 105 K€**

**- Autres investissements : 239 K€**

- informatique et logiciels : 87 K€
- Matériels des services (véhicules, outillages...) : 132 K€
- Provisions pour études : 20 K€

La dernière dépense d'investissement est constitué du remboursement du capital de la dette pour environ 1 000 K€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, notre encours de dette s'élevait à 8 567 K€.

**b) – Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement atteignent 4 370 K€. Comme les résultats 2020 ne sont pas connus, le chapitre 10 (affectation du résultat en 1068) et le chapitre 021 (virement de la section fonctionnement) se trouvent impactés : afin d'équilibrer la section, il est inscrit un nouvel emprunt qui sera sans doute réduit ou annulé lors de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

Chap.	Libellé	BP 2020	Projet BP 2021
024	Produits de cession des immobilisations	5 000	5 000
10	Dotations, dons et réserves	1 791 000	2 087 000
13	Subventions	-	
16	Emprunts	1 270 444	369 762
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 066 444</b>	<b>2 461 762</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000	700 000
021	Virement de la section fonctionnement	1 370 056	1 208 238
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 936 500</b>	<b>4 370 000</b>

Le chapitre 10 se compose :

- des taxes d'aménagements estimées de manière prudente (320 K€) ;
- du FCTVA : 1 767 K€ intégrant le FCTVA 2020 dont nous venons de recevoir la notification.

A terme, les indicateurs financiers devraient se situer comme indiqué dans le tableau ci dessous :

	2017	2018	2019	2020 (budget)	2021
Ratio de désendettement (en année)	3,2	3,2	4,0	4,7	4,1
Ratio d'endettement (en %)	76,3 %	61,6 %	85,6 %	80,5 %	69,4 %

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec vingt-cinq voix pour et quatre abstentions (Isabelle Charriton, Denis Luthereau, Michel Lamarque et Jeanne Dubois) adopte le budget primitif 2021 exposé ci-dessus.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **8 FEV. 2021**  
et publication ou notification du **10 FEV. 2021**

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI